



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 4 octobre 2023

INTEMPERIES

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 16 communes de l'Hérault

L'arrêté interministériel du 25 septembre 2023 paru au Journal Officiel du 4 octobre 2023 a reconnu l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « inondations et coulées de boue » (épisode cévenol du 16 septembre dernier) aux 16 communes héraultaises suivantes :

Avène
Bédarieux
Lauroux
Causse-de-la-Selle
Ceilhes-et-Rocozens
Joncels
La Tour-sur-Orb
Le Bousquet-d'Orb
Les Rives
Les Plans
Lunas
Romiguières
Roqueredonde
Saint-Martin-de-Londres
Saint-Privat
Viols-en-Laval

Les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel pour déclarer auprès de leur compagnie d'assurance leurs sinistres, en vue d'obtenir réparation des préjudices subis.

Cet arrêté est disponible sur le site : www.legifrance.gouv.fr

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2